

OBJET / GAIA

**Acquisition
parcelles chemin
de Gaindegia :
incorporation
dans le domaine
public.**

**DATE DE
CONVOCATION :**
DEIALDIAREN DATA :
9 décembre 2021

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 24
hor zirenak:

Nombre de votants / 28
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despèries, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othateguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Yolande Huguenard, M. Vincent Goytino, adjoints, M. Peio Etcheleku, M. Jean-Jacques Lassus, M. Jean-Paul Alaman, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Yolande Huguenard à M. Didier Irastorza, M. Vincent Goytino à M. Jean-Noël Magis, M. Jean-Jacques Lassus à Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Paul Alaman à M. Philippe Bacardatz.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

M. Magis, adjoint à l'urbanisme, expose à l'assemblée que M. ERRECA Michel est favorable à la cession pour l'euro symbolique de l'ancienne parcelle BM 29 devenue BM 138, 139, 140, 141 situées chemin de Gaindegia afin d'élargir la voie. La surface à céder est de 219 m² environ.

Cette acquisition pour l'euro symbolique se fait dans le cadre de l'emplacement réservé n°54 au PLU qui précise : élargissement du chemin de Gaindegia à 8 m de plateforme – bénéficiaire : Commune

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe de cette opération.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. Magis et après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE le principe d'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles BM 138, 139, 140, 141 d'une surface de 219 m² situées chemin de Gaindegia (ancienne parcelle BM 29).

DECIDE le transfert dans le domaine public de ces parcelles,

PRECISE que l'ensemble des frais seront à la charge de la commune

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza